

rapports faits par les médecins particuliers sur les guérisons les plus importantes. Il sut distinguer :

1° Les cas qui n'offraient que des probabilités de miracles ;

2° Ceux qui pouvaient recevoir par quelque côté une explication scientifique ;

3° Ceux qui, sans contestation, étaient hors des lois ordinaires de la vie.

Après ce travail, il partit avec les commissaires pour aller dans les villes et les bourgs étudier à nouveau auprès des sujets eux-mêmes, et, sur les attestations des témoins oculaires, l'histoire de leurs maladies et de leurs guérisons.

Dans cette enquête à domicile, on ne s'occupa que des faits jugés d'avance surnaturels, par l'autorité de divers médecins. Parmi la multitude des événements extraordinaires, qui, dans la seule année de 1858, avaient fait crier au miracle, la commission choisit *sept* cas qui lui parurent au-dessus des lois de la nature et des procédés au pouvoir de la science médicale.

Le *premier* était celui de Louis Bouriette (et que nous avons déjà rapporté plus haut).

Le *deuxième*, celui de Blaisette Soupenne, de Lourdes. Son observation peut être facilement interprétée par les personnes étrangères à la médecine.

Blaisette, âgée de 50 ans, était atteinte, depuis 3 ans, d'une inflammation de la conjonctive avec renversement des paupières. Les paupières éraillées, dépouillées des cils, étaient couvertes d'une multitude d'excroissances charnues ; les larmes s'écou-